

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1424

25 juillet 2006

SOMMAIRE

aec-pro s.a., Grevenmacher	68317	Immo Etoiles S.A., Strassen	68340
AEPCAS, Association Européenne pour la Pro- motion de la Certification en Audit Spécialisé, A.s.b.l., Luxembourg	68352	IRN Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	68344
Allied Arthur Pierre S.A., Strassen	68341	Ispat Inland S.A., Luxembourg	68306
Amel Holding S.A., Luxembourg	68350	Ivory, S.à r.l., Luxembourg	68310
Apollo Redos II, S.à r.l., Luxembourg	68319	JMW Holdings Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	68346
Apollo Retail (EU), S.à r.l., Luxembourg	68320	Kadant International LLC Luxembourg S.C.S., Lu- xembourg	68336
BCN Realty (Barcelona), S.à r.l., Luxembourg . . .	68337	M.T.H. Finances S.A., Luxembourg	68345
Brahman Holdings II (Lux), S.à r.l., Luxembourg..	68320	Majorcan Hotels Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	68316
Brenntag Luxco S.C.A., Munsbach	68330	Mediabern, S.à r.l., Luxembourg	68345
CB Invest S.A., Luxembourg	68341	MGR Holding S.A., Luxembourg	68338
Consulting HDR + Partner S.A., Mertert	68342	MGR Holding S.A., Luxembourg	68338
Crédit Suisse Sicav II (Lux), Luxembourg	68343	MGR Holding S.A., Luxembourg	68338
CS Invest (Lux) Sicav, Luxembourg	68337	MGR Holding S.A., Luxembourg	68338
D.B. Zwirn Hypo JV Holdings, S.à r.l., Luxem- bourg	68309	Minol Zenner S.A., Luxembourg	68351
DBCP Lux Newco, S.à r.l., Luxembourg	68346	Minol Zenner S.A., Luxembourg	68352
EK Medical, S.à r.l., Wincrange	68348	New Europe Property Holdings (Luxembourg) 2005, S.à r.l., Luxembourg	68345
EK Medical, S.à r.l., Wincrange	68350	New Ravalux, S.à r.l., Mersch	68346
El Gran Azul S.A., Luxembourg	68331	Paris Premier Properties Lux, S.à r.l., Luxem- bourg	68343
Europa Media Park, S.à r.l., Luxembourg	68334	Patron (Europe) Servicing, S.à r.l., Luxembourg .	68347
Europa Media Park, S.à r.l., Luxembourg	68336	Patron Silber Holding, S.à r.l., Luxembourg	68341
Euroridge Capital Partners Pessac, S.à r.l., Lu- xembourg	68347	Phan, S.à r.l., Leudelange	68306
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg ..	68344	ProfilARBED Distribution S.A., Esch-sur-Alzette .	68306
Finca Participation S.A., Luxembourg	68339	Riolux Invest S.A., Luxembourg	68319
First Investment Company S.A.	68347	Ristretto Finance, S.à r.l., Luxembourg	68333
First Investment Company S.A., Luxembourg . . .	68347	Ristretto Investments, S.à r.l., Luxembourg	68336
FMP Italy, S.à r.l., Luxembourg	68341	Simauchan Development S.A.H., Luxembourg ..	68342
G.O. IB - Luxembourg Three, S.à r.l., Luxem- bourg	68342	Spacecode (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . .	68339
G.O. IB - Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg .	68343	Speraconsult S.A., Mertert	68344
G.O. IB - SIV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	68342	Standard International Holdings S.A., Luxem- bourg	68338
G.O. II - Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	68344	State Street Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	68319
G.O. II - Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg ..	68348	Steady Growth Enterprises S.A. (Holding), Lu- xembourg	68309
G.O. II - Luxembourg Walt, S.à r.l., Luxembourg .	68348	T.M.H. Web Invest S.A., Luxembourg	68350
Gekko Invest Holding S.A., Luxembourg	68345	Ubezen S.A., Dippach	68340
Hoover Feeder (EU), S.à r.l., Luxembourg	68330	Upton Park, S.à r.l., Luxembourg	68316
Hoover Feeder (US), S.à r.l., Luxembourg	68334	Valdi Communications, S.à r.l., Luxembourg . . .	68339
HTF Elektro, GmbH, Howald	68337	Wynnewood CPM Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	68306
Igloo d'Or, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	68339		

WYNNEWOOD CPM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.513.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} mai 2006

L'associé unique de WYNNEWOOD CPM INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

- Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13, Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

- Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

- Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,

- Iain Macleod,

- Thijs van Ingen,

- David A. Proshan,

- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043783/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ISPAT INLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.171.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41006, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(043906/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ProfiARBED DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00344, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043898/571/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PHAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 22, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 116.522.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Marc Graas, industriel, né le 18 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à la Z.I. Grasbuch, L-3370 Leudelange,

ici représenté par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 5 mai 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société prend la dénomination de PHAN, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Leudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents euros (EUR 400,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés. En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par deux associés, agissant conjointement.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par une assemblée des associés.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Marc Graas, préqualifié, moyennant un apport en nature consistant en 5.025 actions de classe C de la société de droit luxembourgeois IMMOBILIERE ET COMMERCIALE GRAAS S.A.

La valeur de l'apport en nature, qui s'élève à EUR 400.000,- est intégralement affectée au capital social de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'évaluation de l'apport en nature précité a été confirmée au notaire instrumentaire par un rapport daté du 5 mai 2006, dressé par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Le rapport précité arrive aux conclusions suivantes:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport d'un montant de EUR 400.000,- qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 400,- chacune de la société PHAN, S.à r.l. à émettre en contrepartie.»

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille (6.000,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans les limites définies à l'article 8 des statuts:

Monsieur Graas Marc, industriel, né le 18 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à la Z.I. Grasbuch, L-3370 Leudelange.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Wittner, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, vol. 28CS, fol. 53, case 6. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(048394/230/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

D.B. ZWIRN HYPO JV HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 103.126.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} mai 2006

L'associé unique de D.B. ZWIRN HYPO JV HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

* Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13, Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni;

* Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, cité Millewee, L-8064 Luxembourg;

* Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick,

- Iain Macleod,

- Thijs van Ingen,

- David A. Proshan,

- Perry A. Gruss.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043785/710/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A. (HOLDING), Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

H. R. Luxemburg B 113.023.

Gegründet am 13. Dezember 2005, gemäß Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, zu Zeit, noch nicht im Mémorial, Recueil C, veröffentlicht.

Aus einem Schreiben an die Gesellschaft vom 5. April 2006 geht hervor, dass die Gesellschaft REVILUX S.A. mit sofortiger Wirkung von ihrem Mandat als Kontenkommissar zurück getreten ist.

Luxemburg, den 7. April 2006.

Für die zurückgetretene Gesellschaft

STEADY GROWTH ENTERPRISES S.A. (HOLDING)

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP03012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043880//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IVORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 116.539.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the ninth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name IVORY, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law») and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination IVORY, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.
La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.
Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.
Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur(s) mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leur(s) mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, vol. 28CS, fol. 51, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2006.

P. Bettingen.

(048489/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

MAJORCAN HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 96.187.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 11 janvier 2006

L'associé unique de MAJORCAN HOTELS LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Herman Boersen, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que gérant, et ce avec effet au 12 janvier 2006;

- de nommer M. Hans van de Sanden, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet au 13 janvier 2006;

Les Gérants sont désormais:

- Michel van Krimpen,

- Hans van de Sanden,

- Gabriel Juan Escarrer Jaume.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

H. van de Sanden / M. van Krimpen

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043788/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

UPTON PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 105.495.

Extrait des résolutions du gérant unique prises le 2 mai 2006

Le 2 mai 2006 le Gérant Unique de UPTON PARK, S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- Prendre acte du changement de dénomination de l'Associé Unique de la Société, de CHANNEL HOUSE TRUSTEES LIMITED en tant que Trustee du Ash Family Trust en CHANNEL HOUSE TRUSTEES LIMITED en tant que Trustee du Chalfont Trust;

La dénomination de l'Associé Unique est désormais:

- CHANNEL HOUSE TRUSTEES LIMITED en tant que Trustee du Chalfont Trust, 7 Esplanade, Channel House, GB-JE4 5UW St Hélier, Jersey 124 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043829/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

aec-pro s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkërrech - Z.I. Potâschberg.
R. C. Luxembourg B 116.542.

STATUTS

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Claude Weffling, administrateur de société, né le 22 juillet 1963 à Luxembourg, demeurant au 7A, rue des Fleurs à L-6723 Grevenmacher.

2.- Monsieur Fernand Plein, ingénieur diplômé (FH), né le 22 juin 1960 à Weiler, demeurant à L-9186 Stegen, au Poschend, 11.

Tous deux sont ici représentés par Maître Serge Bernard, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations lui délivrées.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur, par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de aec-pro s.a.

Le siège social est établi à Grevenmacher.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la production de modules photovoltaïques, de toutes technologies amorphe, polycristalline et monocristalline et en général toute technologie nouvelle dans ce domaine; le conseil, le développement et la recherche dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que la fourniture et le commerce de tout matériel en relation avec l'énergie alternative, photovoltaïque, énergie éolienne, énergie hydraulique, pompe à chaleur, cogénération et réseau de chaleur, chaudière à condensation, collecteurs solaires, thermiques et en général tous autres marchandises ou accessoires se regroupant sous le terme d'énergies renouvelables.

La société a encore pour objet l'achat et la vente de tout matériel électrique, industriel, outillages, appareils de mesure et la gamme complète de luminaires extérieurs et intérieurs, ainsi que le commerce de quincaillerie et vêtements.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut encore réaliser toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra établir des succursales, agences et bureaux au Grand-Duché et à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en 1.000 (mille) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer qu'à l'unanimité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille six.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Jean-Claude Weffling, préqualifié	500
2.- Monsieur Fernand Plein, préqualifié	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été immédiatement et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Fernand Plein, préqualifié;
 - Monsieur Jean-Claude Weffling, préqualifié;
 - Monsieur Victor Plein, employé privé, né le 5 mai 1957 à Diekirch, demeurant à L-9466 Weiler, 7A, rue Principale.
3. Est appelé à la fonction d'administrateur-délégué pour la même durée que son mandat d'administrateur: Monsieur Fernand Plein, préqualifié.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société LUXREVISION, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg, B 40.124, établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.
5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.
6. Le siège social est établi à L-6776 Grevenmacher, 7, op der Ahlkërrech - Z.I. Potäschberg.
- Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: S. Bernard, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, vol. 153S, fol. 61, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006. J. Elvinger.
(048493/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

RIOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.915.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

Signature
Un Mandataire

(043789/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

APOLLO REDOS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 113.330.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue le 27 mars 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de APOLLO REDOS II, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de M. Stuart Savidge, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. John Ruane, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord,
- Mike Pashley,
- John Ruane.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043814/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 32.771.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Signature.

(043872/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

68320

APOLLO RETAIL (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 11.563.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 mars 2006

Le 27 mars 2006, l'Associé Unique de APOLLO RETAIL (EU), S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:
- D'accepter la démission de M. Stuart Savidge, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. John Ruane, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- Mike Pashley,
- John Ruane.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00192. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043819/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BRAHMAN HOLDINGS II (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 116.541.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the six day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

BRAHMAN PARTNERS II, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN PARTNERS III, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware, 19805 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 9 East Loockerman Street, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BY PARTNERS, L.P., a limited partnership established and organized under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at 32 Loockerman Square, Suite L-100, City of Dover, Delaware, County of Kent, 19901 (United States of America),

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Centre, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

QUANTUM PARTNERS LDC, a company organized and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4th April 2006;

The above mentioned proxies, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of BRAHMAN HOLDINGS II (Lux), S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managers.

In the event that in the view of the Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate,

officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

The managers are hereby authorized to make any election and to take any necessary or appropriate action in connection therewith to cause the Company to be classified as a partnership (or as disregarded as a separate entity from its owner in the event the Company has only one shareholder) for U.S. Federal tax purposes.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on first Wednesday of the month of June at 9:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned below:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
BRAHMAN PARTNERS II, L.P.	900.-	36	900.-
BRAHMAN PARTNERS III, L.P.	1,750.-	70	1,750.-
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P.	975.-	39	975.-
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P.	950.-	38	950.-
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P.	525.-	21	525.-
BY PARTNERS, L.P.	2,000.-	80	2,000.-
BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD.	3,550.-	142	3,550.-
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD.	1,475.-	59	1,475.-
QUANTUM PARTNERS LDC.	375.-	15	375.-
Total	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,100.- EUR.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following Managers until the general meeting approving the annual accounts 2006:

Class A Manager:

- BRAHMAN CAPITAL CORP., a company organized and existing under the laws of Delaware with registered office at 32 Lookerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware 19901.

Class B Manager:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a company established and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 64.474.

2. The registered office shall be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

BRAHMAN PARTNERS II, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Lookerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN PARTNERS III, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN PARTNERS IV, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 1013, Center Road, Wilmington, Delaware, 19805 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P., une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 9, East Lookerman Street, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BY PARTNERS, L.P., a une société constituée sous la forme d'un Limited Partnership soumise aux lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32, Lookerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware, 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Corporate Center, West Bay Road, Leeward Center, Second Floor, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans,

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD., une société constituée sous les lois des Iles Caymans, établie et ayant son siège social à Citco Fund Services (Cayman Islands) Limited, Regatta Office Park, Winward One, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Iles Caymans,

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

QUANTUM PARTNERS LDC., une société constituée sous les lois de l'île de Caïmans, établie et ayant son siège social à Caledonian Bank and Trust Limited, Ground Floor, Caledonian House, Mary Street, P.O. Box 1043, George Town, Grand Cayman, Caiman Islands,

représentée par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 4 avril 2006;

Les procurations susmentionnées, après avoir été paraphées et signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, dûment représentés ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination BRAHMAN HOLDINGS I (LUX), S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. Les objets de la société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé, de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Les gérants sont autorisés par les présents statuts à procéder à toute élection et à prendre toute mesure ou action nécessaire et appropriée afin que la société soit considérée comme une association (ou considérée comme une société distincte de son propriétaire dans le cas où la société a un associé unique) pour des raisons fiscales des Etats-Unis d'Amérique

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier mercredi du mois de juin à 9 heures 30.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
BRAHMAN PARTNERS II, L.P.	900,-	36	900,-
BRAHMAN PARTNERS III, L.P.	1.750,-	70	1.750,-
BRAHMAN PARTNERS IV, L.P.	975,-	39	975,-
BRAHMAN INSTITUTIONAL PARTNERS, L.P.	950,-	38	950,-
BRAHMAN C.P.F. PARTNERS, L.P.	525,-	21	525,-
BY PARTNERS, L.P.	2.000,-	80	2.000,-
BRAHMAN PARTNERS II OFFSHORE, LTD.	3.550,-	142	3.550,-
BRAHMAN PARTNERS IV OFFSHORE, LTD.	1.475,-	59	1.475,-
QUANTUM PARTNERS LDC	375,-	15	375,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.100,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et B jusqu'à l'approbation des comptes annuels de 2006 par l'assemblée générale:

Gérant de Catégorie A:

- BRAHMAN CAPITAL CORP., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social au 32 Loockerman Square, Suite L-100, Dover, Delaware 19901.

Gérant de Catégorie B:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474.

2. Le siège social est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 24, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2006.

J. Elvinger.

(048492/211/621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.223.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 mars 2006

Le 27 mars 2006, l'Associé Unique de HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de M. Stuart Savidge, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;

- De nommer M. Mike Pashley, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- Mike Pashley,
- Stuart Szabo.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043825/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BRENTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 97.313.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41335 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 17 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(043890/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EL GRAN AZUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 116.559.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161;

2.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

Les sociétés comparantes sub 1.- et sub 2.- sont ici représentées par Madame Frédérique Mignon, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 16 mai 2006, lesquelles après avoir été signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, pour être enregistrées en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: EL GRAN AZUL S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2006.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été par les actionnaires ci-après souscrites comme suit:

1.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, cinquante actions.	50
2.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, cinquante actions.	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, né à Nantes (France), le 2 octobre 1952, demeurant professionnellement au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mignon, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2006, vol. 903, fol. 80, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048696/239/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

RISTRETTO FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 102.876.

Extrait de la Résolution de l'associé unique du 8 mai 2006

L'associé unique de RISTRETTO FINANCE, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Dale Manjit, né le 30 juin 1971 à Jalandhar, Inde, demeurant au 84, Highgate West Hill, N6 6LU, Londres de ses fonctions de gérant de Catégorie A de la Société, avec effet au 8 mai 2006.

Les Gérants actuels de la Société sont désormais:

- Stephen James Robertson, Gérant de Catégorie A;
- Gary May, Gérant de Catégorie A;
- T.C.G. GESTION S.A., Gérant de Catégorie B;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant de Catégorie B.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043838/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

HOOVER FEEDER (US), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 114.221.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 27 mars 2006

Le 27 mars 2006, l'Associé Unique de HOOVER FEEDER (US), S.à r.l. (la «Société»), a pris les résolutions suivantes:
- D'accepter la démission de M. Stuart Savidge, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat;
- De nommer M. Mike Pashley, résidant professionnellement au 5th Floor, Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres SW1X 9BA, Grande-Bretagne, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Anne Delord,
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.,
- Mike Pashley,
- Stuart Szabo.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043826/710/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EUROPA MEDIA PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 106.396.

In the year two thousand six, on twenty-fourth of April.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 103.096;

both companies are here represented by:

Mr Eric Biren, company director, with professional address in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of both companies, with individual signing power.

Such appearing parties are the sole partners of EUROPA MEDIA PARK, S.à r.l. (hereinafter the «Company») a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 106.396, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 2, 2005, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 630 of June 29, 2005.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of five hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-five Euro (576,725.- EUR) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) up to an amount of five hundred and eighty-nine thousand two hundred and twenty-five Euro (589,225.- EUR) by the issue of twenty-three thousand sixty-nine (23,069) new additional shares, having each a par value of twenty-five Euro (25.- EUR), such new share with the same privileges and rights as the existing shares.

Suscription and payment

All twenty-three thousand sixty-nine (23,069) new shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by the existing partners as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prenamed	21,992
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prenamed	1,077
Total	23,069

The amount of five hundred and seventy-six thousand seven hundred and twenty-five Euro (576,725.- EUR) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article six (6) first paragraph of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. First paragraph. «The corporate capital of the Company is set at five hundred and eighty-nine thousand two hundred and twenty-five Euro (589,225.- EUR), divided into twenty-three thousand five hundred and sixty-nine (23,569) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand eight hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.095;

2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.096;

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant des deux sociétés prénommées avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes sont les seules associées de EUROPA MEDIA PARK, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 106.396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 du 29 juin 2005.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (576.725,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) jusqu'à montant de cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (589.225,- EUR) par l'émission de vingt-trois mille soixante-neuf (23.069) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, chaque part sociale nouvelle avec les mêmes droits et privilèges que les anciennes parts sociales.

Souscription et paiement

Toutes les vingt-trois mille soixante-neuf (23.069) parts sociales nouvelles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites
1. EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., prédésignée	21.992
2. EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., prédésignée	1.077
Total	23.069

La somme de cinq cent soixante-seize mille sept cent vingt-cinq euros (576.725,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article six (6), premier alinéa des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Premier alinéa. «Le capital social de la Société est fixé à cinq cent quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (589.225,- EUR), divisé en vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf (23.569) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2006, vol. 903, fol. 44, case 6. – Reçu 5.767,25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048791/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROPA MEDIA PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 106.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048793/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.426.075,-

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.673.

Extrait de la Résolution de l'associé unique du 8 mai 2006

L'associé unique de RISTRETTO INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Dale Manjit, né le 30 juin 1971 à Jalandhar, Inde, demeurant au 84, Highgate West Hill, N6 6LU, Londres de ses fonctions de gérant de Catégorie A de la Société, avec effet au 8 mai 2006.

Les Gérants actuels de la Société sont désormais:

- Stephen James Robertson, Gérant de Catégorie A;
- Gary May, Gérant de Catégorie A;
- T.C.G. GESTION S.A., Gérant de Catégorie B;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., Gérant de Catégorie B.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043840/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KADANT INTERNATIONAL LLC LUXEMBOURG S.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.190.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 34301, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(043904/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

HTF ELEKTRO, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
H. R. Luxemburg B 44.306.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Oktober 2005

Mit Entscheidung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 17. Oktober 2005 fassen die Gesellschafter REXEL, GmbH mit Sitz in Hannover und REXEL DEUTSCHLAND ELEKTROFACHHANDEL, GmbH, mit Sitz in Bretzenheim folgende Beschlüsse:

1. Die Geschäftsführer der HTF ELEKTRO, GmbH, 4, rue des Jones, L-1818 Howald, Herr Peter Dixius und Herr Thomas Wupperfeld, werden mit sofortiger Wirkung abberufen.

2. Herr Frans A. Soulier, geboren am 16. Januar 1958, wird mit sofortiger Wirkung als alleinvertretungsberechtigter Geschäftsführer für die HTF ELEKTRO, GmbH, 4, rue des Joncs, L-1818 Howald bestellt.

Den 14. März 2006.

Abschrift beglaubigt

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043853/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CS INVEST (LUX) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxemburg B 103.768.

Composition du Conseil d'Administration:

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2006, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

Mario Seris	Zurich	Président du Conseil d'Administration
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Président du Conseil d'Administration
Luca Diener	Zurich	
Ian Chimes	Londres	

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / O. Guelbey

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043868/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BCN REALTY (BARCELONA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxemburg B 108.082.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043921/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

68338

MGR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.109.

Je tiens à faire part de ma décision de démissionner avec effet à dater de ce jour, de mon mandat d'administrateur de la société MGR HOLDING S.A.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Géraldine Schmit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04319. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043957//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MGR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.109.

Je tiens à faire part de ma décision de démissionner avec effet à dater de ce jour, de mon mandat d'administrateur de la société MGR HOLDING S.A.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Christophe Davezac.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043954//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MGR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.109.

Je tiens à faire part de ma décision de démissionner avec effet à dater de ce jour, de mon mandat d'administrateur de la société MGR HOLDING S.A.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

Fabio Mazzoni.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043951//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MGR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.109.

Je tiens à faire part de ma décision de démissionner avec effet à dater de ce jour, de mon mandat de commissaire aux comptes de la société MGR HOLDING S.A.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043896//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.445.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2006.

Pour STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(043907/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IGLOO D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 21.975.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

L'intégralité du capital est représentée par le gérant unique:

Monsieur Pulli Domenico, 1A, rue Aloyse Kayser à L-4169 Esch-sur-Alzette - 500 parts sociales

L'assemblée décide de transférer le siège social de 17, rue du Brill à L-4041 Esch-sur-Alzette au 16-18, rue d'Audun à L-4018 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 14.30 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006.

D. Pulli.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043900/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FINCA PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.469.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

J. Elvinger

Notaire

(043905/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

VALDI COMMUNICATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.400,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.430.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 13 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 309.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(043916/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SPACECODE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 111.943.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Géraldine Schmit et Johanna Van Oort, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043920/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

68340

UBEZEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 76, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 101.401.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Esmeralda Biava, esthéticienne, née à Louvain, le 8 juillet 1974, demeurant à L-4441 Soleuvre, 248, rue de Metzlerlach.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-4972 Dippach, 76, rte de Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de UBEZEN S.A. (R.C. B N° 101.401), constituée suivant acte notarié du 11 juin 2004, publié au Mémorial C N° 855 du 19 août 2004;

- que le capital social de ladite société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000,-);

- que la comparante, soussignée est devenue propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, la comparante soussignée déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de la société, avec effet rétroactif au 31 décembre 2005;

- qu'elle déclare encore que ladite société n'a jamais eu d'activité depuis le jour de sa constitution et en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que la comparante soussignée donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

- Sur ce, Nous, Notaire ci-avant constate et donne acte de dissolution et de liquidation de la société anonyme UBEZEN S.A., avec effet rétroactif au 31 décembre 2005,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la comparante.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: E. Biava, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2006, vol. 916, fol. 59, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 mai 2006.

G. d'Huart.

(043919/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IMMO ETOILES, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.
R. C. Luxembourg B 92.736.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 2 mai 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mme Florence Gillig, Administrateur, employée privée, 25, rue Louis Pasteur, L-3273 Bettembourg;

- Mme Katharina Mosakowska, Administrateur, ingénieur, 7, Hueschterterboesch, L-1670 Senningerberg;

- M. Robert Federspiel, Administrateur, promoteur, 11, rue de Hicht, L-6238 Breidweiler;

- Mme Ursula Wirth, Administrateur, actionnaire, 4, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 2 mai 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., commissaire aux comptes, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 2 mai 2006.

Pour IMMO ETOILES

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01522. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043933/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FMP ITALY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 93.899.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043922/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PATRON SILBER HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 102.658.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Fabio Mazzone et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02232. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043936/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.311.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02291, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

CB INVEST S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(043943/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ALLIED ARTHUR PIERRE, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 24.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04531, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

M. Gouverneur.

(043987/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. IB - SIV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 95.664.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Marjoleine Van Oort, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043937/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. IB - LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 107.549.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor et Marjoleine Van Oort, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02227. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043939/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CONSULTING HDR + PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 82.439.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02271, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour la société CONSULTING HDR + PARTNER S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043945/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SIMAUCHAN DEVELOPMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 45.961.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signatures.

(043997/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. IB - LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 106.149.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043942/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PARIS PREMIER PROPERTIES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 87.812 .

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, José Correia et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043944/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CREDIT SUISSE SICAV II (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 107.426.

Composition du Conseil d'Administration:

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 14 février 2006, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007:

Mario Seris	Zurich	Président du Conseil d'Administration
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-Président du Conseil d'Administration
Luca Diener	Zurich	
Ian Chimes	Londres	

Réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprises jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / O. Guelbey

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, réf. LSO-BQ04587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043981/736/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

IRN HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 86.358.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043946/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. II - LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 113.851.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043948/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SPERACONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 67.569.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02272, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour la société SPERACONSULT S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.
Signature

(043949/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.944.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06435, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
Signatures

(043999/1172/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MEDIABERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 102.933.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Philippe Vanderhoven et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043953/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

NEW EUROPE PROPERTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) 2005, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 112.548.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Géraldine Schmit et Marjoleine Van Oort, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043956/587/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

GEKKO INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 67.008.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour la société *GEKKO INVEST HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(043952/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.231.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signatures.

(044011/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

DBCP LUX NEWCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 58.500,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 88.258.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Joseph Mayor, Fabio Mazzoni et Christophe Davezac, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043959/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

JMW HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 15.000,-.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 89.708.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Christophe Davezac et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043961/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

NEW RAVALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 14, Um Mierscherbiérg.

R. C. Luxembourg B 110.443.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 21 mars 2006

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Aslan Camille comme gérant technique.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Soldi Guy, né le 2 février 1959 à Briey (F), demeurant au 17bis, rue Baudoche à F-57070 Metz comme gérant technique.

Troisième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

Pour copie conforme

RAVALUX

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043998//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PATRON (EUROPE) SERVICING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 82.868.*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006**Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043963/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIRST INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 72.646.

Il résulte d'un courrier adressé à la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 25 juillet 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043966//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIRST INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.646.

Il résulte d'un courrier adressé à la société FIRST INVESTMENT COMPANY S.A. que WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société en date du 11 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043962//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EURORIDGE CAPITAL PARTNERS PESSAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 12.500.**Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 101.684.*Extrait des résolutions prises par le liquidateur en date du 24 avril 2006**Première résolution*

Le Liquidateur, WOOD, APPLETON OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043984/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. II - LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 112.164.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043967/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

G.O. II - LUXEMBOURG WALT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 114.692.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043969/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

**EK MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AZ TRANSPORTS RAPIDES).**

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lallange.
R. C. Luxembourg B 88.397.

L'an deux mille six, le deux mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Paul Kythreotis, avocat, né à Londres (Angleterre), le 18 mai 1967, demeurant à Chypre CY 752, 14 Dimitriou Karaoli, Ormidhia, Larnaca,

2) Madame Jeanette Zammit, administrateur de société, née à Hertford (Angleterre), le 29 mai 1966, demeurant à Chypre, Limassol Theomaria Court N° 2, Maisonnette n° 3, Alkinoou Street, tous deux ici représentés par Maître Bernard Felten, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 26 avril 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- suite à des cessions de parts sociales intervenues en date du 4 mars 2003, dûment acceptées par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, il a été cédé:

a) par la société de droit de Gibraltar STARLINK LIMITED, ayant son siège social au 31, Don House Main Street (Gibraltar) à Monsieur Paul Kythreotis, prénommé, cinquante (50) parts sociales de la société AZ TRANSPORTS RAPIDES,

b) par la société de droit de Gibraltar ALLIANCE SECURITIES LIMITED, ayant son siège social au 31, Don House Main Street (Gibraltar) à Madame Jeanette Zammit, prénommée, cinquante (50) parts sociales de la société AZ TRANSPORTS RAPIDES.

Lesdites cessions resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

- en conséquence de ce qui précède, Monsieur Paul Kythreotis et Madame Jeanette Zammit sont les seuls associés de la société AZ TRANSPORTS RAPIDES, société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1413 du 30 septembre 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 421 du 17 avril 2003.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en EK MEDICAL, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EK MEDICAL, S.à r.l.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La Société a pour objet le transport routier international.

La Société a également pour objet l'achat et la vente de films de radiologie et de matériel médical.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à trente et un mille (31.000 EUR) par l'émission de cent quarante-huit (148) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Etienne Keyen, directeur de sociétés, né à Waremmé (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 Oreye (B), 74A Louis Maréchal, ici représenté par Maître Bernard Felten, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2006, lequel déclare souscrire trente-sept (37) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par des versements en espèces.

- Madame Jeanette Zammit, prénommée, ici représentée par Maître Bernard Felten, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, laquelle déclare souscrire cinquante-cinq (55) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par des versement en espèces.

- Monsieur Paul Kythreotis, prénommé, ici représenté par Maître Bernard Felten, prénommé, en vertu de la procuration mentionnée ci-avant, lequel déclare souscrire cinquante-six (56) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par des versement en espèces.

Le montant total de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) se trouve à la libre disposition de la société; preuve des paiements a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Cinquième résolution

Les associés décident modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

Septième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Wincrange.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Felten, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, vol. 28CS, fol. 41, case 6. – Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

G. Lecuit.

(047408/220/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**EK MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AZ TRANSPORTS RAPIDES).**

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lallange.

R. C. Luxembourg B 88.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2006.

G. Lecuit.

(047412/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

AMEL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2560 Luxembourg, 20, rue de Strasbourg.

H. R. Luxemburg B 41.410.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 20. August 2003, abgehalten in Luxemburg

In der vorgenannten Außerordentlichen Generalversammlung sind folgende Beschlüsse gefasst worden:

1) Das Verwaltungsratsmitglied Hans-Detlef Nimtz wird mit sofortiger Wirkung abberufen. An seiner Stelle wird zum Verwaltungsratsmitglied ernannt:

- Herr Robert Schmit, selbstständig, wohnhaft in L-7360 Helmdange, 18, rue de Helmdange.

Das Mandat des vorgenannten neuen Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

2) Zum neuen Verwaltungsratsvorsitzenden wird ernannt:

- Herr Arsène Nickels, wohnhaft in L-6163 Bourglinster, 27, rue d'Altlinster.

Unter Berücksichtigung des Vorstehenden setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft somit wie folgt zusammen:

- Herr Arsène Nickels, wohnhaft in L-6163 Bourglinster, 27, rue d'Altlinster, zugleich Verwaltungsratsvorsitzender;

- Herr Jean Noesen, wohnhaft in L-8365 Hagen, 86, rue Principale;

- Herr Robert Schmit, wohnhaft in L-7360 Helmdange, 18, rue de Helmdange.

3) Das Kapital der Gesellschaft, ehemals 1.250.000,- LUF, wird mit sofortiger Wirkung in Euro ausgedrückt, (Wert in Euro 30.986,69), der Nominalwert der Aktien ebenfalls.

Für das Büro

A. Nickels

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044057//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

T.M.H. WEB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.238.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03885, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

Signatures.

(044013/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MINOL ZENNER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.941.

L'an deux mille six, le onze mai.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINOL ZENNER S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44.941, constituée sous la dénomination de MESURE DE CHALEUR S.A. suivant acte reçu en date du 23 août 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 519 du 30 octobre 1993 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 février 2006, dont une expédition a été déposée le 21 mars 2006 au greffe du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg en vue de sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Volker Becker, auditeur, demeurant à Nonnweiler (Allemagne).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération intégrale de ladite augmentation de capital en numéraire par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social.

3.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), sans création d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la prédite augmentation de capital les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans le capital social, à savoir:

a) la société de droit allemand ZENNER INTERNATIONAL, GmbH & Co, KG, avec siège à D-66121 Saarbrücken (Allemagne), Römerstadt, 4;

b) la société de droit allemand MINOL MESSTECHNIK W. LEHMANN, GmbH & Co. KG, avec siège à D-70771 Leinfelden-Echterdingen (Allemagne), Nikolaus-Otto-Strasse, 25.

Souscription - Libération

Ensuite les prédites sociétés ZENNER INTERNATIONAL, GmbH & Co, KG et MINOL MESSTECHNIK W. LEHMANN, GmbH & Co. KG,

représentées aux fins des présentes par Monsieur Volker Becker, auditeur, demeurant à D-66620 Nonnweiler (Allemagne), Johannisstrasse, 4,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Saarbrücken respectivement à Leinfelden-Echterdingen en date du 2 mai 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles,

ont déclaré, par leur représentant susnommé, souscrire à l'augmentation de capital susvisée au prorata de leur participation respective dans le capital social et la libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société MINOL ZENNER S.A., prédésignée, de sorte que la somme d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) se trouve désormais à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Capital social.** Le capital souscrit s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale. Le capital est entièrement libéré. Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, au choix des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille cinq cents euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Langmantel, J.-M. Weber, V. Becker, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, vol. 153S, fol. 57, case 9. – Reçu 19.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

M. Thyès-Walch.

(047563/233/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

MINOL ZENNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 44.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

M. Thyès-Walch.

(047565/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

**AEPCAS, ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LA PROMOTION DE LA CERTIFICATION
EN AUDIT SPECIALISE, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 13, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg F 229.

DISSOLUTION

Par résolution d'une Assemblée générale tenue en date du 2 septembre 2005, l'AEPCAS, A.s.b.l. a été dissoute.

Il a été constaté que cette association n'a pas connu de mouvements financiers et qu'aucun compte n'a été ouvert en son nom, de sorte qu'il n'existe aucun bien à répartir ou à liquider.

Les éventuelles activités de l'AEPCAS ont été intégrées dans l'IAS de Luxembourg.

Pour l'A.s.b.l.

Ch. Szylar

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05214. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044072//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.
